



52 REPOS DOUBLES LE TEMPS D'UNE CAMPAGNE ELECTORALE !

Un comité de suivi de l'accord sur l'organisation du temps de travail dans le GPF (Groupe Public Ferroviaire) s'est réuni le 09 janvier 2019.

La Direction n'a pas communiqué de relevé de décisions mais les premiers retours en régions révèlent de graves reculs en matière de conditions de vie et de travail.

Collant à la trajectoire économique et à la suppression des milliers d'emplois tracés dans le budget 2019, la Direction compte « enfoncer le clou » et dégrader les conditions de travail.

Elle considère l'accord d'entreprise sur l'organisation du temps de travail comme une opportunité « de nouvelles libertés RH ».

D'ailleurs, dans ses communications, elle n'hésite pas à présenter cet accord comme un levier de performance afin de réaliser des gains de productivité.

En effet, en 2016, alors que l'ampleur de la mobilisation des cheminots faisait pression sur le gouvernement et la Direction, la précipitation de l'UNSA et de la CFDT à signer cet accord, a rompu les négociations. Le texte, non abouti, laisse une grande place à l'interprétation.

En juin 2018, certains établissements ont clairement indiqué leur intention de décliner une note RH de cadrage de la Direction nationale, afin de réduire de 52 à 30 le nombre de repos doubles minimum par an pour les cheminots affectés à la réserve.

La « pause » électorale pour ménager les signataires.

Cependant, face aux différentes interpellations régionales comme nationales et compte tenu du contexte, la Direction, soucieuse de préserver les apparences, a accordé à la CFDT une suspension de l'application de cette note RH jusqu'à la première réunion du comité de suivi.

Bien sûr, personne n'a été dupe. Une suspension n'est pas un abandon.

Suite aux interpellations de la CGT lors du CE Circulation de décembre 2018, la Direction de la Circulation a confirmé cette suspension.



Après le comité...

Le comité de suivi s'est réuni le 09 janvier 2019. Seules les Organisations Syndicales signataires et la Direction étaient présentes.

Si malgré les demandes répétées de la CGT auprès de la Direction, aucun compte rendu de cette réunion n'a été transmis, l'absence de communication des participants, d'habitude si prompts à communiquer, laissait présager de la teneur des décisions.

En effet, en régions, la CGT a interpellé les Directions d'établissements au travers du processus d'alerte sociale (DCI : Demande de Concertation Immédiate).

Elles ont confirmé la réduction de 52 à 30 repos doubles pour les cheminots affectés à la réserve, conformément aux dispositions nationales à l'issue de la réunion du comité du 09 janvier 2019.

Et maintenant ?

On peut également redouter que d'autres éléments de la réglementation sur l'organisation du temps de travail aient été **revisités lors de ce comité (Durée Journalière de Service minimum, évolution...)**.

Pour la CGT, ces dégradations des conditions de travail sont intolérables.

Au-delà des démarches pour obtenir une information exhaustive sur les conclusions du comité, la CGT, aux côtés des cheminots, créera les conditions d'une mobilisation massive afin d'interpeller la Direction pour refuser cette dégradation des conditions de travail et gagner sur nos revendications en la matière.

MOBILISONS-NOUS, POUR IMPOSER NOS REVENDICATIONS !

LE 19 MARS 2019, TOUS MOBILISÉS !

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
Email :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur:.....Tél :
Syndicat :.....Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

